

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR OBTENIR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## ditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## rmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## ique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## ntaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## ladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



## Déclaration de Maladie

N° M20- 0008859

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

### Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 68881 Société : RAM

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : LAKHRIF SAÏD

Date de naissance : 25/06/1961

Adresse : 25 Rue Tammouzi Apt 24 Boulevarde CASA

Tél. : 0661533653

Total des frais engagés : ..... Dhs

### Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Docteur Dahir EL BARDAI  
OPHTALMOLOGISTE  
219, Bd. Zerkouni - Rés. El Bardai  
Maârif - CASABLANCA  
Tél. 05 22 94 95 39 / 06 61 17 72 01

Date de consultation : 22 AVR. 2021

Nom et prénom du malade : LAKHRIF SAÏD

Age : 59

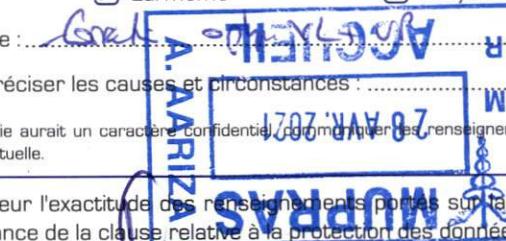
Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :



En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : RAM

Le : 22/04/2021

Signature de l'adhérent(e) :

Autorisation CNDP N° : AA-215 / 2019

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
22 AVR 2021	OS		250 DH	<i>DR. B. B. OPHTHALMOLOGISTE TÉL: 05 2 94 05 39 / 06 6 17 2 01 SOCIÉTÉ D'OPHTALMOLOGIE EL BORDAIS Rés. El BORDAIS CASABLANCA</i>

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien du dr Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<i>DR. B. B. OPHTHALMOLOGISTE TÉL: 05 2 94 05 39 / 06 6 17 2 01</i>	26/04/2021	5500 DH

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		A M	P C	I M	I V	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	21433552 00000000 G 00000000 11433553		COEFFICIENT DES TRAVAUX
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECU



# Optique 1000%

Optique Mille Pour Cent  
Optométriste & Opticien

Facture : **N° 002712**

Opticien - Optométriste

Date : 26-01-2021

Mr : S.A.S D LAKHRIE.

Docteur : EL BARDAI DAFIR

Type des Verres : Progressif Esselot  
CRIZAL.

Monture : METAL OPTIQUE 1000

\* Vision de Loin :

OD	Axe 80	Cyl -1	Sph +2,50	2250
OG	Axe 95	Cyl 0,75	Sph +2,75	2250

\* Vision de Prés :

OD	Axe	Cyl	Sph
OG	Axe	Cyl	Sph

Add : +2,75

Montant : 5500

au mille un cent DT.

Optique Mille Pour Cent  
Optométriste & Opticien  
N°425 Centre-Ville Bd Anglais  
Casablanca

N°425 Centre-Ville Bd Anglais - Casablanca  
ICE : 001834000001810 - IF : 018345 - R.C : 242426  
T.P : 023451 - Patente : 30057211 - INP : 91023705

# Docteur EL BARDAI Dafir

Spécialiste des Maladies et Chirurgie des Yeux

Strabismes, Micro-Chirurgie, Lentilles

Angiographie, Laser

Ancien Interne des Hôpitaux de Toulouse. FRANCE

Ex. Chef de Service d'Ophtalmologie  
de l'Hôpital Hassan II des Spécialités. Laâyoune

# الدكتور البردعي ظافر

اختصاصي في أمراض وجراحة العيون

علاج الحول، الجراحة المجهري، العدسات

خطيط الأوعية، لازر

طبيب داخلي سبقا بمستشفيات تولوز. فرنسا

طبيب رئيسى سبقا لقسم أمراض وجراحة العيون  
بمستشفى الحسن الثاني للإختصاصات. العيون

Casablanca, le ..... 22 AVR. 2021 ..... الدار البيضاء، في

Mr Said LAKHRI

-

Caract opér UL+VL

Centre Mille Pour Cent  
Centr Opticien  
Opticien Optique  
CASABLANCA

Caract Lorg

vs Caract, origine, fort indin  
Il progressif + amélioré

$$OD = (80 - 1,00) + 2,50 \text{لل} + 2,75$$

$$OS = (95 - 0,75) + 2,75 \text{لل} + 2,75$$

Docteur Dafir EL BARDAI  
OPHTALMOLOGISTE  
219, Bd. ZERKTOUNI - Rés. EL BORDJ  
Tél. 05 22 94 95 39 / 05 61 17 72 01

219، شارع الزرقطوني - إقامة البردعي - المعاريف - الدار البيضاء - الهاتف : 05 22 94 95 39

219, Bd. ZERKTOUNI - Résidence EL BARDAI - Maârif - Casablanca - Tél. : 05 22 94 95 39 - Urgences : 06 61 17 72 01

I.C.E.: 001862826000041 - I.N.P.: 091048249